

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.357.825 , un actif net D : 5.344.204 et un bénéfice de la période de D : 37.780.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 octobre 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	4 072 725	4 118 824	3 541 589
Actions, et droits rattachés		47	48	47
Obligations et valeurs assimilées		4 027 172	4 055 881	3 482 851
Tires des Organismes de Placement Collectif		45 506	62 895	58 691
Placements monétaires et disponibilités		1 281 217	1 213 174	1 051 149
Placements monétaires	5	1 264 721	1 211 000	1 045 338
Disponibilités		16 496	2 174	5 811
Créances d'exploitation	6	3 884	8 321	-
TOTAL ACTIF		5 357 825	5 340 319	4 592 738
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	11 171	11 001	10 870
Autres créditeurs divers	8	2 450	2 910	10 930
TOTAL PASSIF		13 621	13 911	21 800
ACTIF NET				
Capital	9	5 226 034	5 200 523	4 427 012
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		118 170	125 885	143 926
ACTIF NET		5 344 204	5 326 408	4 570 938
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 357 825	5 340 319	4 592 738

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	10	45 739	134 585	48 701	144 419	192 352
Revenus des actions		3	3	-	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		45 139	132 700	47 909	141 995	189 200
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		597	1 882	792	2 422	3 150
Revenus des placements monétaires	11	7 398	21 494	7 525	22 675	29 965
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		53 137	156 079	56 226	167 094	222 317
Charges de gestion des placements	12	(13 141)	(37 992)	(12 942)	(38 466)	(51 254)
REVENU NET DES PLACEMENTS		39 996	118 087	43 284	128 628	171 063
Autres produits		-	-	40	40	138
Autres charges	13	(1 751)	(4 741)	(1 740)	(5 844)	(7 542)
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 245	113 346	41 584	122 824	163 659
Régularisation du résultat d'exploitation		5 421	4 824	4 920	3 061	(19 733)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		43 666	118 170	46 504	125 885	143 926
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 421)	(4 824)	(4 920)	(3 061)	19 733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(725)	13 278	(3 792)	(5 347)	(497)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		260	(9 481)	1 100	13 812	7 104
RESULTAT DE LA PERIODE		37 780	117 143	38 892	131 289	170 266

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	37 780	117 143	38 892	131 289	170 266
Résultat d'exploitation	38 245	113 346	41 584	122 824	163 659
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur tit	(725)	13 278	(3 792)	(5 347)	(497)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	260	(9 481)	1 100	13 812	7 104
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	309 071	656 123	224 611	342 243	(452 204)
Souscriptions					
- Capital	867 210	3 351 409	1 182 473	3 903 353	4 851 819
- Régularisation des sommes non distribuables	28 867	52 249	40 014	58 005	89 690
- Régularisation des sommes distribuables	16 358	101 303	24 587	157 159	185 528
Rachats					
- Capital	(573 347)	(2 720 685)	(969 966)	(3 574 929)	(5 270 127)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 080)	(31 674)	(32 830)	(47 247)	(103 853)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 937)	(96 479)	(19 667)	(154 098)	(205 261)
VARIATION DE L'ACTIF NET	346 851	773 266	263 503	473 532	(281 938)
ACTIF NET					
En début de période	4 997 353	4 570 938	5 062 905	4 852 876	4 852 876
En fin de période	5 344 204	5 344 204	5 326 408	5 326 408	4 570 938
NOMBRE D'ACTION					
En début de période	99 715	92 664	104 218	101 711	101 711
En fin de période	105 866	105 866	108 814	108 814	92 664
VALEUR LIQUIDATIVE	50,481	50,481	48,950	48,950	49,328
TAUX DE RENDEMENT	0,73%	2,34%	0,76%	2,59%	3,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014, à D : 4.072.725 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
Actions et droits rattachés		36	47	0,00%
Actions,& droits rattachés admis à la cote		36	47	0,00%
TPR	11	36	47	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		3 926 350	4 027 172	75,36%
Obligations des sociétés		954 586	982 275	18,38%
AMEN BANK 2006	1 000	30 000	30 931	0,58%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	80 153	1,50%
ATL 2010/2 TV	1 000	80 000	82 785	1,55%
BTE 2010 B	600	48 000	48 086	0,90%
CIL 2010/2	700	28 000	29 095	0,54%
CIL 2011/1 TF	1 000	40 000	41 099	0,77%
TL 2011/1 F	1 000	40 000	40 570	0,76%
TL 2011/3 F	1 000	60 000	61 845	1,16%
TL 2012-2 B	500	50 000	51 817	0,97%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	81 370	1,52%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	105 768	1,98%
UIB 2011/1 TR B	500	42 500	42 711	0,80%
UIB 2011/2	1 500	104 666	108 376	2,03%
UIB 2012/1 A	2 000	171 420	177 669	3,32%
Obligations de l'Etat		11 149	11 315	0,21%
Emprunt national 2014	1 138	11 149	11 315	0,21%
Bons du Trésor Assimilables		2 315 681	2 371 154	44,37%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	49 896	0,93%
BTA 03 2019 5.5%	225	220 725	226 258	4,23%
BTA 08 2022 5.6%	338	322 449	324 565	6,07%
BTA 10 2018 5.50%	200	196 640	205 259	3,84%
BTA 02 2015 7.00%	256	264 806	266 741	4,99%
BTA 12 2016 5.25%	400	397 416	411 961	7,71%
BTA 03 2016 5.25%	700	700 350	716 612	13,41%
BTA 02 2020 5.5%	170	164 495	169 862	3,18%
Bons du Trésor Zéro Coupon		644 934	662 428	12,40%
BTZC 10 2016	200	173 464	178 553	3,34%
BTZC 10 2016	542	471 470	483 875	9,05%
Titres des Organismes de Placement Collectif		45 215	45 506	0,85%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	45 215	45 506	0,85%
Total		3 971 601	4 072 725	76,21%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,01%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 1.264.721 contre D : 1.211.000 au 30.09.2013, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
Billets de trésorerie	400 000	391 651	395 263	7,40%
Tunisie factoring au 02/12/2014	200 000	194 589	198 136	3,71%
CIL au 29/12/2014	200 000	197 062	197 127	3,69%
Dépôt à vue		773 180	776 706	14,53%
Amen bank pasteur		773 180	776 706	14,53%
Dépôt à terme		90 000	92 751	1,74%
Amen bank pasteur		90 000	92 751	1,74%
Total général		1 254 831	1 264 721	23,67%
Pourcentage par rapport au total des actifs				23,61%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 3.884 contre D : 8.321 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Septembre	3 029	8 321	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	855	-	-
Total	3 884	8 321	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2014 à D : 11.171, contre D : 11.001 au 30.09.2013 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juin au 30 Septembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Montant HT	11 137	10 968	10 837
TVA	2 005	1 974	1 951
Total TTC	13 142	12 942	12 788
Retenue à la source	1 971	1 941	1 918
Net à payer	11 171	11 001	10 870

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014 à D : 2.450, contre D : 2.910 au 30.09.2013, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	434	427	387
Retenues à la source à payer	1 971	1 941	1 918
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	8 582
TCL	45	49	43
Intérêts intercalaires sur obligations	-	493	-
Total	<u>2 450</u>	<u>2 910</u>	<u>10 930</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	4 427 012
Nombre de titres	92 664
Nombre d'actionnaires	688

Souscriptions réalisées

Montant	3 351 409
Nombre de titres émis	70 150
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(2 720 685)
Nombre de titres rachetés	(56 948)
Nombre d'actionnaires sortants	(118)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 278
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	(9 481)
Régularisation des sommes non distribuables	70
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	143 926
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	20 505

Capital au 30-09-2014

Montant	5 226 034
Nombre de titres	105 866
Nombre d'actionnaires	679

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2014.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres					
Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 45.739 , pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014, contre D : 48.701 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 et se détaillent comme suit :					
	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus des actions et valeurs assimilées					
- dividendes	3	3	-	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	10 907	32 783	11 503	33 832	46 081
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA , BTZC)	34 232	99 917	36 406	108 163	143 119
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif					
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>					
- intérêts	597	1 882	792	2 422	3 150
TOTAL	45 739	134 585	48 701	144 419	192 352

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 7.398 contre D : 7.525 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2014 sur les dépôts à vue, les dépôts à terme et les billets de trésorerie, et se détaille comme

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	3 527	10 142	3 319	10 151	13 735
Intérêts des dépôts à terme	1 041	2 751	-	-	-
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	2 830	8 601	4 206	10 691	14 397
Intérêts des BTC	-	-	-	1 833	1 833
TOTAL	7 398	21 494	7 525	22 675	29 965

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 13.141 contre D : 12.942 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2014.

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Commission de gestion	13 141	37 992	12 942	38 466	51 254
Total	13 141	37 992	12 942	38 466	51 254

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 1.751 contre D : 1.740 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Redevance CMF	1 314	3 799	1 294	3 839	5 118
TCL	133	412	143	1 383	1 523
Autres	304	530	303	622	901
Total	1 751	4 741	1 740	5 844	7 542

Note 14 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.